



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle

Le Canton de Vaud consacrera 435'000 francs à l'aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle durant la saison 2013-2014 au travers d'aides ponctuelles et de quatre subventions de durée déterminée.

Six projets de création chorégraphique indépendante et professionnelle, remplissant les critères, ont été déposés pour la saison 2013-2014. Le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la commission. Ces soutiens, pour des montants compris entre 15'000 et 60'000 francs, permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions. Les choix de la commission se sont portés sur des chorégraphes ayant déjà à leur actif plusieurs productions confirmées et sur de jeunes chorégraphes prometteurs développant une démarche originale.

Les subventions ponctuelles pour la saison 2013-2014 ont été attribuées comme suit :

- 60'000 fr. à la «Compagnie Delgado Fuchs», pour monter la création Préparation piqué arabesque failli tombé pas de bourrée glissade grand jeté bras couronne tête à gauche [titre provisoire], chorégraphie de Nadine Fuchs et Marco Delgado
- 15'000 fr. au «Collectif de la dernière tangente», pour monter le spectacle Pangea Ultima, chorégraphie de Satchie Noro
- 25'000 fr. à la «Compagnie Fabienne Berger», pour monter le spectacle Onde tension, chorégraphie de Fabienne Berger
- 15'000 fr. à l'«Association Arts mouvementés» pour monter le spectacle Le rituel des fausses fleurs, chorégraphie de Yasmine Hugonnet.

Le Conseil d'Etat a décidé d'allouer en 2013 les montants des quatre conventions de subvention de durée déterminée pour les années 2012-2014 d'un montant annuel de 60'000 francs en faveur des compagnies «Nuna», «Nicole Seiler» et «Utilité Publique» ainsi qu'un montant annuel de 140'000 fr. à la «Compagnie Linga». A relever également que les compagnies «Nicole Seiler» et «Linga», ainsi que la «Compagnie Philippe Saire» - cette dernière disposant d'une aide régulière inscrite au budget - sont

également au bénéfice d'une convention conjointe de soutien avec la Fondation Pro Helvetia et les villes sièges des compagnies, Lausanne et Pully.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 mars 2013

DFJC, Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise de la danse, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40 ; Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44